

# Décision concernant l'interdiction de dépasser pour les poids lourds sur l'autoroute N1 dans le canton de Vaud

du 14 novembre 2007

---

*L'Office fédéral des routes (OFROU),*

vu les art. 2, al. 3<sup>bis</sup>, et 3, al. 4, de la loi du 19 décembre 1958 sur la circulation routière<sup>1</sup> ainsi que les art. 107, al. 1 et 5, et 110, al. 2, de l'ordonnance du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière<sup>2</sup>,

*arrête:*

I

Le dépassement pour les poids lourds est interdit sur le tronçon suivant de l'autoroute N1:

Yverdon – Lausanne, du km 82.300 au km 78.560, entre 6 h 30 et 8 h 30.

Cette mesure est limitée dans le temps et prend fin le 31 octobre 2008.

II

La présente décision peut être attaquée dans les 30 jours auprès du Tribunal fédéral administratif, 3000 Berne 14, conformément à l'art. 47, al. 1, let. b, PA. Le mémoire de recours indique les conclusions, motifs et moyens de preuve et porte la signature du recourant ou de son mandataire; celui-ci y joint la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles se trouvent en ses mains. Les documents détaillés peuvent être consultés auprès du canton de Vaud, Département des infrastructures, Service des routes, Gestion du réseau, Avenue de l'Université 3, 1014 Lausanne.

14 novembre 2007

Office fédéral des routes:

Le directeur, Rudolf Dieterle

<sup>1</sup> RS 741.01

<sup>2</sup> RS 741.21

## **Décision concernant l'interdiction de dépasser pour les poids lourds sur l'autoroute N1 dans le canton de Vaud**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	48
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.11.2007
Date	
Data	
Seite	7840-7840
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 162

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.